



COMMUNE DI TRIESTE
TAXE DE SÉJOUR

AUTOCERTIFICATION POUR EXEMPTION

Déclaration tenant lieu d'acte de notoriété (art. 47, 75 et 76 DPR 445/2000)

Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Trieste approuvé par délibération du Conseil municipal du 29/03/2018

JE SOUSSIGNÉ(E) _____

NÉ(E) À _____ PAYS _____ LE ____ / ____ / ____

DOMICILIÉ(E) À _____ PAYS _____ RUE/PLACE _____ N° ____ CP _____

TÉL _____ PORTABLE _____ FAX _____

E-MAIL _____

NIR : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

DÉCLARE

Art.4 § 1 lett. a) du Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Trieste

- que _____ a moins de 18 ans/né(e) le _____.
- que _____ a moins de 18 ans/né(e) le _____.
- que _____ a moins de 18 ans/né(e) le _____.
- que _____ a moins de 18 ans/né(e) le _____.

Art.4 § 1 lett. b) du Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Trieste

- faire partie de la **Protection Civile / Croix-Rouge** en tant que volontaire ayant été en mission lors de la catastrophe _____ du _____

Art.4 § 1 lett. c) et d) du Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Trieste

être :

- la personne qui assiste des patients hospitalisés dans un établissement de santé du territoire municipal.
- l'un des parents ou l'accompagnateur qui assiste un patient de moins de 18 ans hospitalisé dans un établissement de santé du territoire municipal.
- dans un but d'assistance pour soins de santé au patient hospitalisé du _____ au _____
- auprès de l'établissement de santé _____ situé à l'adresse _____

A la demande de la Commune de Trieste, le/la soussigné(e) doit déclarer les **généralités de la personne hospitalisée et présenter la documentation prouvant l'hospitalisation de la personne assistée.**

Art.4 § 1 lett. e) du Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Trieste

- être dans la condition visée à l'art. 4 § 1 lettre e) du Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Trieste approuvé par délibération du Conseil municipal n° 12 du 29/03/2018

Art.4 § I lett. f) du Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Trieste	
<input type="checkbox"/>	être chauffeur de car logé gratuitement (<i>complimentary room</i>) et être en service auprès de groupes organisés pour le compte de la société _____ dont le siège est à _____ RUE/PLACE _____ CP _____ N° SIREN _____
Art.4 § I lett. f) du Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Trieste	
<input type="checkbox"/>	être un(e) accompagnateur/trice touristique logé(e) gratuitement (<i>complimentary room</i>) et être en service auprès de groupes organisés pour le compte de la société _____ dont le siège est à _____ RUE/PLACE _____ CP _____ N° SIREN _____
Art.4 § I lett. g) du Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Trieste	
<input type="checkbox"/>	être membre des Force de l'Ordre , fonctionnaire auprès de _____ ayant été en service d'ordre / sécurité publique à l'occasion de _____ selon les dispositions de l'Autorité _____
Art.4 § I lett. h) du Règlement sur la taxe de séjour de la Commune de Trieste	
<input type="checkbox"/>	être un(e) opérateur/trice touristique logé(e) gratuitement (<i>complimentary room</i>)

-avoir séjourné du _____ au _____

-auprès de la structure d'hébergement _____ étage _____ chambre _____

Le/la soussigné(e) a fait les déclarations, déclaré les options et informations susmentionnées, en pleine conscience des sanctions pénales prévues en cas de fausses déclarations, conformément à l'art. 76 du DPR 445/2000 et en pleine conscience qu'en cas de déclarations mensongères il/elle sera déchu(e) des bénéfices découlant de la mesure prise sur la base de la déclaration, conformément à l'art. 75 du DPR 445/2000. Cette attestation est faite sur la base des art. 46 et 47 du D.P.R. n° 445 de 2000 et ses modifications successives.

Information ex art.13 et 14 du GDPR Règlement UE 2016/679 concernant le traitement des données à caractère personnel.

Les données que vous avez fournies au gestionnaire de la structure d'hébergement, lequel agit en tant que responsable du traitement de ces mêmes données, sont rapportées conformément à l'obligation visée à l'art. 4 du Règlement de la Taxe de Séjour de la Commune de Trieste. Les données à caractère personnel doivent être obligatoirement fournies afin d'obtenir l'exemption demandée. Au cas où ces données ne seraient pas mises à disposition, il ne sera pas possible de reconnaître l'exemption demandée. Le gestionnaire de la structure d'hébergement a l'obligation de conserver la présente déclaration pendant cinq ans afin de permettre à la Commune, à laquelle pourront être communiquées les données et qui dans ce cas agira en tant que responsable du traitement de ces mêmes données, d'effectuer les contrôles fiscaux. En outre, la Commune effectuera le traitement des données à caractère personnel sous forme automatisée et manuelle, conformément aux dispositions de l'art. 32 du GDPR 2016/679 et de l'annexe B du décret législatif 196/2003 (art. 33-36 du Code) en matière de mesures de sécurité, de la part de sujets spécialement autorisés conformément aux dispositions de l'art. 29 du GDPR 2016/ 679. Vous pourrez exercer vos droits à tout moment à l'égard du gestionnaire de la structure qui reçoit la présente déclaration, ainsi qu'à l'égard de la Commune, en leur qualité de responsables du traitement au sens de l'art. 7 du décret législatif 196/2003 et des art. 15 et suivants du GDPR - Règlement UE 2016/679.

Lieu et date _____

Signature pour prise de connaissance _____

PIÈCES JOINTES : copie du document d'identité du/de la déclarant(e)

NOTES : _____

Lieu et date _____

Le/la déclarant(e)